



FICHE DE POSTE

🌀 **Poste :** Ripeur

🌀 **Grade :** Cadre d'emploi des Adjoints Techniques

🌀 **Vous serez placé sous l'autorité de :**

- Des agents de maîtrise du service exploitation (n+1)
- Des responsables d'exploitation (n+2)
- De l'astreinte

🌀 **Environnement du poste**

- Le SMND a pour vocation la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.
- Le SMND fonctionne en régie pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables collectés en porte à porte.

🌀 **Définition du poste**

L'agent est affecté au ramassage des déchets, il est situé à l'arrière du véhicule benne ou en cabine selon la phase de travail et la vitesse du véhicule.

Le travail se déroule sur des secteurs divers, conteneurisés en bacs roulants normalisés ou non (présence de vrac et de contenants non conformes).

🌀 **Relations fonctionnelles :** Le ripeur est en relation avec l'ensemble de la structure et principalement :

- Le personnel technique du SMND (chauffeurs, ripeurs, atelier-maintenance).
- Le personnel administratif du SMND
- Les usagers

🌀 **Missions et responsabilités**

- Collecter les déchets.
- Contrôler l'adéquation du contenant et du contenu.
- Faire remonter les anomalies de collecte à sa hiérarchie.
- Participer aux actions d'amélioration de la collecte.
- Respecter les consignes de sécurité.

🌀 **Connaissances professionnelles (acquises ou à acquérir dans le cadre de la formation)**

- Manutentions, gestes et postures dans le travail,
- Formation à l'utilisation des extincteurs,
- Formation à la conduite à tenir en cas d'urgence (secourisme, incendie,...),
- Sensibilisation au risque routier,
- Sensibilisation à la sécurité en collecte des déchets.

🌀 **Qualités requises**

- Autonomie
- Vigilance
- Sens du service public
- Sens de l'organisation
- Sens du travail en équipe
- Sens des responsabilités
- Savoirs êtres : faire preuve d'ouverture –sens des relations humaines – éviter les conflits – être rigoureux

🌀 **Horaires**

- Départ à 4 heures, départ du site de Bourgoin Jallieu ou d'Heyrieux, en fonction des besoins.
- Base de 35 heures hebdomadaires.
- Travail les jours fériés (sauf exceptions : à ce jour, les 01/05, 25/12 et 01/01)
- Intervention du lundi au vendredi.
- Horaires de fonctionnement adaptables aux nécessités de l'organisation et de l'évolution des activités.

🌀 **Rémunération et conditions particulières**

- SMIC + prime mensuelle de 360 € pour un temps plein
- Contrat sur une base de 35h hebdomadaire +heures supplémentaires en fonction des besoins